



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Ogden tenue le 1 mai 2023 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden et à laquelle ont pris part :

Messieurs les conseillers Michael Sudlow, Michel Lesage, Gilbert Boileau, William Scott et Eric Fafard

ABSENTE : Madame la conseillère Claudette Dupras

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire David Lépine. Madame Vickie Comeau, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire David Lépine déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-05-089 Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, sauf que l'item 6.1 sera remis à la prochaine séance du conseil.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2023

2023-05-090 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur William Scott
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2023 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y avait quatre (4) personnes présentes dans la salle. Mme Lise Rousseau a demandé des détails sur l'embauche de Mme Danielle Gilbert. Le maire lui a expliqué que c'était pour le poste d'inspectrice en bâtiment et en environnement. M. Claude St-Jean a demandé s'il avait besoin d'un permis pour couper un cerisier sur sa propriété. Le conseil lui a répondu que oui, un permis est nécessaire pour couper un arbre.

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport forestier – REMIS

6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

6.3 Compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 avril dernier.

6.4 Demande de dérogation mineure – 365 Descente 23 - matricule 0687 20 7405

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est rencontré pour discuter de la demande de dérogation mineure faite par l'architecte, pour la propriété avec matricule 0687 20 7405;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'agrandissement et l'amélioration d'une résidence unifamiliale et que les points dérogatoires au règlement de zonage sont les suivants :

- La hauteur du bâtiment dépasse la hauteur permise de 1,5 mètres sur 39% de la résidence;
- Le nombre de 3 étages sur 39% de la résidence (3^e étage ne peut pas être considérée comme un sous-sol);
- Empiètement de 1,96 mètres dans la marge de 25 mètres applicable à la rive créé par l'agrandissement de la résidence (garage attaché);
- Empiètement dans la marge de 25 mètres applicable à la rive créé par le prolongement de la galerie existante;
- Empiètement dans la marge de 25 mètres applicable à la rive d'un pignon ajouté au-dessus de l'entrée principale;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment construit en 1960 bénéficie d'un droit acquis, puisqu'il a déjà une hauteur et un nombre d'étages qui sont dérogatoires au règlement de zonage 2000-3;

CONSIDÉRANT QUE l'étage le plus bas ne peut être considéré comme un sous-sol selon les critères du règlement de zonage 2000-3, même si 61% de ses façades sont enfouies;

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévoient une augmentation de la hauteur actuelle du bâtiment afin d'augmenter les hauteurs de plafond des étages;

CONSIDÉRANT QU' afin d'assurer la conformité du nombre d'étages et de la hauteur maximale, les travaux exigeraient de l'abattage d'arbres et un remblai important de l'étage le plus bas situé à proximité de la bande de protection riveraine;

CONSIDÉRANT QUE les rénovations amélioreront grandement l'apparence de la maison;

CONSIDÉRANT QUE la galerie doit être allongée pour garder une symétrie;

CONSIDÉRANT QUE le pignon améliorera l'apparence de l'entrée;

CONSIDÉRANT QUE la hauteur maximale des bâtiments de la majorité de la MRC est de 12 mètres;

CONSIDÉRANT QU' aucun travail de remblai/déblai n'est requis;

CONSIDÉRANT QU' aucun arbre ne sera coupé pour les travaux;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a considéré cette demande de dérogation mineure et a voté à la majorité de recommander au conseil d'accepter d'accorder la demande;

2023-05-091

Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
appuyé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil appuie la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accepte d'accorder la dérogation mineure demandée par l'architecte, pour la propriété avec matricule 0687 20 7405.

ADOPTÉE

6.5 Demande de dérogation mineure – 160 Descente 17 - matricule 0589 03 9852

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est rencontré pour discuter de la demande de dérogation mineure faite par la notaire, pour la propriété avec matricule 0589 03 9852;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise un bâtiment accessoire construit en 1972, soit avant l'entrée en vigueur du premier règlement de zonage de la municipalité, et que le point dérogatoire



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

au règlement de zonage 2000-3 est le suivant: marge de recul latérale située à 1,34 mètres de la ligne latérale droite du terrain. Le règlement stipule que la marge de recul minimale pour un tel bâtiment accessoire de moins de 5 mètres de hauteur doit être de 3 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment a été construit avant l'entrée en vigueur du premier règlement de zonage de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment devrait être déplacé ou démoli afin de se conformer au règlement actuel;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment n'empiète pas sur le terrain voisin et qu'il ne semble causer aucun préjudice sérieux au voisinage;

CONSIDÉRANT QUE la construction du bâtiment a été faite de bonne foi et qu'elle a fait l'objet d'une demande de permis;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a considéré cette demande de dérogation mineure et a voté à l'unanimité de recommander au conseil d'accepter d'accorder la demande;

2023-05-092 **Il est proposé par** monsieur Eric Fafard
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil appuie la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accepte d'accorder la dérogation mineure demandée par la notaire, pour la propriété avec matricule 0589 03 9852.

ADOPTÉE

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Distribution de compost gratuit (Régie de Coaticook)

CONSIDÉRANT QUE la Régie de Coaticook a confirmé qu'elle allait offrir à la Municipalité du compost gratuit pour fin de distribution aux citoyens d'Ogden, mais que les dates de disponibilité de ce compost ne sont pas encore connues;

CONSIDÉRANT QUE M. Chris Hatch s'est dit prêt à faire le transport du compost pour la municipalité d'Ogden au coût de 200\$ par voyage de compost;

2023-05-093 **Il est proposé par** monsieur William Scott
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise le paiement du prix de 200\$, taxes en sus, à M. Chris Hatch pour le transport du premier voyage de compost, lorsque celui-ci sera disponible.

QUE pour l'année 2023, si d'autre compost est offert à la municipalité d'Ogden, le conseil autorise la directrice générale à faire transporter, par M. Chris Hatch, un maximum de quatre (4) voyages additionnels de compost de la Régie de Coaticook, à destination de l'espace réservé à cette fin sur le terrain appartenant à la Municipalité, pour une dépense maximale de 200\$ par voyage, taxes en sus.

QUE la directrice générale annoncera la distribution de compost aux résidents d'Ogden par le biais du bulletin municipal.

QUE dès que le compost sera disponible pour la distribution, le compost soit offert aux citoyens sur une base «libre-service», sans que la distribution n'en soit supervisée.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Compte rendu de la réunion du comité de voirie

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité de voirie tenue le 17 avril dernier.

8.2 Octroi du contrat pour l'achat et l'épandage d'abat-poussière

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la fourniture et l'épandage d'environ 203,500 litres de chlorure de calcium 35% sur ses chemins de gravier;

CONSIDÉRANT QUE la soumission conforme et la plus basse reçue est de la compagnie Somavrac c.c. inc. au prix de 0.3609\$ du litre, taxes en sus;

2023-05-094 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur William Scott
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil octroie le contrat pour la fourniture et l'épandage d'environ 203,500 litres de chlorure de calcium 35% à la compagnie Somavrac c.c. inc. au prix de 0.3609\$ du litre, taxes en sus, pour un montant maximal de 73,443.15\$ taxes en sus.

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

ADOPTÉE

8.3 Octroi du contrat pour le rechargement des chemins non-pavés pour 2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres public pour le rechargement de certains chemins non-pavés de par sa résolution 2023-03-052;

CONSIDÉRANT QUE la soumission conforme et la plus basse reçue est de la compagnie Groupe Lapalme inc. au prix de 246,008.60\$, taxes en sus;

2023-05-095 Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par monsieur William Scott
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil octroie le contrat de rechargement des chemins non-pavés à la compagnie Groupe Lapalme inc. au prix de 246,008.60\$, taxes en sus;

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

ADOPTÉE

8.4 Réparations au vieux camion municipal

CONSIDÉRANT QUE le vieux camion municipal a besoin de travaux de carrosserie;

CONSIDÉRANT QUE M. Dale Elliot se dit prêt à effectuer ces travaux de carrosserie pour le prix d'environ 3,000\$, taxes en sus;

2023-05-096 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'inspecteur en voirie à faire effectuer les travaux de carrosserie au vieux camion municipal par M. Dale Elliot au prix maximal de 3,500\$, taxes en sus.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

8.5 Achat de flèche et lumière pour le nouveau camion municipal

CONSIDÉRANT QUE le nouveau camion municipal doit obligatoirement être équipé d'une flèche directionnelle et d'une lumière stroboscopique;

CONSIDÉRANT QUE le coût total de ces items est de 1,553.10\$, taxes en sus;

2023-05-097 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'achat d'une flèche directionnelle et d'une lumière stroboscopique pour le nouveau camion municipal au coût total de 1,553.10\$, taxes en sus.

ADOPTÉE

8.6 Demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) et Volet Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)

2023-05-098 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE), pour l'exercice financier 2023-2024 et Volet Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES), pour l'exercice financier 2023-2024 que la Directrice générale a préparé et signé et qu'elle va déposer dans le but de financer le projet de creusement et reprofilage de fossés sur les chemins Beebe, Dubé, Laflamme, Marlinton, McShane et Stanstead. Le coût est évalué à 60,000\$.

ADOPTÉE

8.7 Acceptation de l'offre de services en ingénierie

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour des services en ingénierie pour l'étude avant-projet de la mise à niveau du chemin Cedarville;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services conforme et la plus basse reçue est de la compagnie EXP, au prix de 23,500.00, taxes en sus;

2023-05-099 Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par monsieur William Scott
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil accepte l'offre de services professionnels en ingénierie de la compagnie EXP au prix de 23,500\$, taxes en sus.

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

ADOPTÉE

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 139,901.95\$ et les salaires s'élèvent à 37,050.17\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 176,952.12\$.

2023-05-100 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 38,533.52\$;

2023-05-101 Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer au 1 mai dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE

9.3 Dépôt des états financiers 2022 et du rapport du vérificateur

La directrice générale dépose les états financiers de l'exercice 2022 ainsi que le rapport du vérificateur.

9.4 Rapport sur le coût net de la collecte sélective de matières recyclables

CONSIDÉRANT QUE l'auditeur indépendant a fourni son rapport sur le coût net de la collecte sélective de matières recyclables de la Municipalité d'Ogden pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, lequel rapport a été déposé par la directrice générale et copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport doit être transmis à Recyc-Québec avant le 1^{er} juillet 2023;

2023-05-102 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
appuyé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité d'Ogden autorise la directrice générale à transmettre le rapport sur le coût net de la collecte sélective de matières recyclables de la Municipalité d'Ogden pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 à Recyc-Québec.

ADOPTÉE

10. ADMINISTRATION

10.1 Modification à la résolution pour le nouveau système d'alarme pour l'Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la résolution 2023-04-081 autorisant le remplacement du vieux système d'alarme à l'Hôtel de Ville par un nouveau système au coût de 487.20\$ taxes en sus pour l'année;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu erreur du montant et que le coût réel pour le nouveau système est de 1,334\$ pour le système lui-même et de 487.20\$ pour la surveillance pour un an, donc le total de 1,821.20\$ aurait dû être indiqué dans la résolution;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2023-05-103 Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par monsieur William Scott
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal confirme son autorisation pour l'achat du nouveau système d'alarme pour l'Hôtel de Ville au prix de 1,334\$ pour le système lui-même et de 487.20\$ pour la surveillance pour un an, donc pour le coût total de 1,821.20\$, taxes en sus.

ADOPTÉE

10.2 Permanence de Mme Ghislaine Poulin-Doherty

CONSIDÉRANT QUE Mme Ghislaine Poulin-Doherty a été engagée par la municipalité à titre de commis comptable et a commencé son travail le 15 novembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de Mme Poulin-Doherty se termine le 15 mai 2023 et que le conseil doit maintenant décider de sa permanence;

CONSIDÉRANT QUE le conseil se trouve très satisfait avec la qualité du travail effectué par Mme Poulin-Doherty;

2023-05-104 Il est proposé par monsieur William Scott
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil accorde le poste permanent de commis comptable à madame Ghislaine Poulin-Doherty.

QUE cette permanence prenne effet le 15 mai 2023.

ADOPTÉE

10.3 Embauche de Mme Danielle Gilbert

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a recherché des candidats pour travailler comme inspectrice en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT QUE le poste d'inspectrice en bâtiment et en environnement a été offert à Mme Danielle Gilbert à raison de trois (3) jours par semaine;

2023-05-105 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil accorde le poste à Mme Danielle Gilbert à titre d'inspectrice en bâtiment et en environnement.

QUE les conditions salariales proposées par le conseil à Mme Danielle Gilbert sont acceptées et elle entrera en fonction à trois (3) jours par semaine à partir du 9 mai 2023.

ADOPTÉE

10.4 Approbation du budget 2023 de Sentiers Massawippi pour la demande de Véloce III

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) a pour objectif général de soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif;

CONSIDÉRANT QUE Sentiers Massawippi a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et s'engage à les respecter, de même que les lois et règlements en vigueur durant la réalisation du projet, et à obtenir les autorisations requises avant l'exécution de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE le projet de Sentiers Massawippi est admissible à une demande de financement dans le cadre de ce programme, estimée à 33,250\$ toutes taxes incluses, et que le montant demandé au Ministère est de 33,250\$ (sur un budget total de 91,450\$);



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QU'afin que Sentiers Massawippi puisse déposer une demande d'aide financière, la Municipalité d'Ogden doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer la contribution financière par Sentiers Massawippi au projet et autoriser un de leurs représentants à signer cette demande;

2023-05-106 Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden autorise la présentation d'une demande d'aide financière par Sentiers Massawippi, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. Richard Violette, président de Sentiers Massawippi, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Cours de Tai chi et Pilates au Parc Weir

CONSIDÉRANT QUE le Comité de loisirs d'Ogden cherche à organiser des activités qui pourront rassembler les gens sur le territoire d'Ogden;

CONSIDÉRANT QUE les activités des cours de Tai chi et de Pilates au Parc Weir auront lieu chacune une fois par semaine durant l'été 2023, donc dix (10) fois chaque en total, au Parc Weir, et que ce dernier a déjà donné son accord;

CONSIDÉRANT QUE ces activités seront offertes gratuitement aux gens et que le prix chargé par l'instructeur de Tai chi et de Pilates est de 1,800\$ pour l'été plus les frais de déplacement, taxes en sus;

2023-05-107 Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la dépense de 1,800\$, plus les frais de déplacement, taxes en sus, pour l'instructeur qui donnera les cours de Tai chi et de Pilates au Parc Weir durant l'été 2023.

ADOPTÉE

11.2 Cours de Yoga au Parc Weir

CONSIDÉRANT QUE le Comité de loisirs d'Ogden cherche à organiser des activités qui pourront rassembler les gens sur le territoire d'Ogden;

CONSIDÉRANT QUE l'activité du cours de Yoga au Parc Weir aura lieu une fois par semaine durant l'été 2023, donc dix (10) fois chaque en total, au Parc Weir, et que ce dernier a déjà donné son accord;

CONSIDÉRANT QUE ces activités seront offertes gratuitement aux gens et que le prix chargé par l'instructeur de Yoga est de 1,000\$ pour l'été, taxes en sus;

2023-05-108 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
appuyé par monsieur William Scott
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la dépense de 1,000\$, taxes en sus, pour l'instructeur qui donnera les cours de Yoga au Parc Weir durant l'été 2023.

ADOPTÉE

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

13. RÈGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

13.1 Adoption – Règlement no. 2023.05 modifiant le règlement uniformisé no. 2020.02 concernant le contrôle et la garde responsable des animaux (RU)

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Michel Lesage à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement no. 2023.05 a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement n° 2023.05 aura pour objet d'augmenter les tarifs pour les services aux citoyens;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;

2023-05-109 Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QUE le règlement n° 2023.05 intitulé « Règlement no. 2023.05 modifiant le règlement uniformisé no. 2020.02 concernant le contrôle et la garde responsable des animaux (RU) » est adopté.

ADOPTÉE

13.2 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage 2000.3 afin de permettre la location à court terme de deux chambres dans une habitation unifamiliale isolée

Monsieur le conseiller Eric Fafard donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage 2000.3 sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de permettre la location à court terme d'une ou deux chambres à l'intérieur d'une résidence unifamiliale.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

13.3 Dépôt – Premier projet de règlement no. 2023.06 modifiant le règlement de zonage 2000.3 afin de permettre la location à court terme de deux chambres dans une habitation unifamiliale isolée

Monsieur le conseiller Eric Fafard a donné avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage 2000.3 sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de permettre la location à court terme d'une ou deux chambres à l'intérieur d'une résidence unifamiliale.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est déposée par monsieur le conseiller Gilbert Boileau et copie est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

13.4 Adoption – Premier projet de règlement no. 2023.06 modifiant le règlement de zonage 2000.3 afin de permettre la location à court terme de deux chambres dans une habitation unifamiliale isolée

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Eric Fafard à la séance ordinaire du conseil tenue le 1 mai 2023;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

2023-05-110 Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QU'il est résolu d'adopter le premier projet de règlement no. 2023.06 modifiant le règlement de zonage 2000.3 afin de permettre la location à court terme de deux chambres dans une résidence unifamiliale.

QUE le présent premier projet de règlement n° 2023.06 aura pour objet de permettre la location à court terme d'une ou deux chambres à l'intérieur d'une résidence unifamiliale.

QUE copie du premier projet de règlement est présentée et jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 5 juin 2023, à 18 h 45, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

ADOPTÉE

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Divers dossiers

M. Lépine a mentionné que le 27 avril dernier, il a assisté à une rencontre avec le ministère de l'Environnement concernant Blueberry Point et que la même procédure qui a bien fonctionné l'an dernier sera répétée cette année.

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

M. Lépine a mentionné qu'il a assisté à la rencontre du comité d'aménagement de la MRC le 5 avril dernier, et que l'étude exhaustive sur tout le réseau routier devrait être finie pour la fin de l'année 2024. Il a aussi assisté à la rencontre du comité de développement durable de la MRC le 12 avril dernier, où il y a eu discussion sur la gestion des matières recyclables qui sera prise en charge par Éco Entreprises Québec (EEQ). Il a mentionné que la collective sélective s'améliore un peu mais il n'y a toujours pas beaucoup de compost ramassé à Ogden. Le 19 avril dernier le maire a participé à la rencontre des maires de la MRC et le contrat pour l'étude du réseau routier a été accordé. Le maire a finalement mentionné la rencontre des municipalités riveraines du lac Memphrémagog qui a eu lieu le 25 avril dernier. Lors de cette rencontre il y a eu présentation du système de lavage de bateaux au lac Mégantic, et une offre de service a été demandée afin de faire une analyse pour le lac Memphrémagog.

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Rousseau a demandé quel était le but de l'étude sur le chemin Cedarville. Le maire lui a expliqué que c'était pour le mettre à niveau, pour savoir ce qu'il y a à faire sur le chemin et comment procéder. Mme Rousseau a demandé si le dossier du Parc Weir était réglé et le maire lui a dit que ce n'était pas fini encore. Mme Rousseau a commenté que c'était normal qu'il y ait moins de compost à Ogden vu qu'il s'agit d'une municipalité rurale. Elle a finalement demandé si les États-Unis embarqueraient aussi pour le projet du lavage de bateaux dans le lac Memphrémagog. Le maire lui a dit que les États-Unis font aussi le lavage de bateaux mais que pour le moment ils ne font pas partie du projet mais ce serait peut-être possible de coopérer dans le futur. M. St-Jean a demandé si la lumière sur le garage sur le chemin Cedarville était réglée et le maire lui a répondu que ce sera vérifié pour voir si c'est un danger pour le public et a mentionné l'article qui était dans la Chronique afin de conscientiser les gens. Mme Sylvia Poirier a demandé s'il y aura une collecte des gros rebuts et le maire lui a répondu que ce sera le 3 juin prochain. Elle a aussi demandé s'il serait possible de mettre un rappel pour les permis de feu dans la prochaine Chronique et la directrice générale a confirmé que oui. M. Lesage a ajouté que les gens devraient appeler pour leur permis de feu au moins une journée d'avance. Une



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

citoyenne a demandé comment la Municipalité pourra faire respecter le règlement permettant la location de deux chambres dans une résidence avec le propriétaire sur place. Le maire a expliqué pourquoi ce type de location sera permis et a recommandé à tous de faire des plaintes et d'appeler la police s'il y a des situations qui leur causent une nuisance.

2023-05-11 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller monsieur Gilbert Boileau propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 19 heures 51 minutes.

David Lépine
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, David Lépine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.